



<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2014</p>
--

Ouverture de la séance à : 20 H 25

Présents : Messieurs Lièvreumont Jean-Michel, Pichetti Christian, Madame Mabilille Yolande, Messieurs Daviot Pierre, Lafferrière Dominique, Calvi Olivier.

Absents : Madame Varallo-Henriot Claude, Messieurs Orr Steven, Renaud Michel

Secrétaire de séance : Madame Mabilille Yolande.

1- LOCATION TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil que Madame ADLER Uta est susceptible de reprendre l'exploitation de Monsieur Steven ORR et qu'il a rencontré Monsieur GREGOIRE de la SAFER, afin de faire le point sur les terrains communaux loués à Monsieur ORR.

A cet effet il est nécessaire que le Conseil prenne un engagement de principe pour la future location des terrains à Madame ADLER.

Le Conseil délibérera ultérieurement pour l'établissement des baux.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- s'engage à louer lesdits terrains à Madame ADLER Uta, dans le cadre de son installation avec reprise de l'exploitation de Monsieur ORR Steven à compter de la date de cessation d'activité de ce dernier.

2- APPARTEMENT COMMUNAL – PROCEDURE D'EXPULSION

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un locataire d'un appartement communal, présente un important arriéré de loyers et de charges impayés, cumulés depuis janvier 2013.

L'intéressé que le Maire a rencontré et contacté à plusieurs reprises s'était engagé à régulariser sa situation.

Le Maire précise au Conseil que depuis septembre 2013, jusqu'à ce jour, le loyer et les charges ne sont toujours pas versés régulièrement, excepté le versement de la CAF correspondant à l'APL, directement encaissé par le Trésor Public.

En conséquence le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager une procédure d'expulsion à l'encontre de ce locataire et à mandater un huissier de justice à cet effet. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal à la majorité,

- décide au préalable de convoquer l'intéressé, en présence de l'AIVS qui gère les appartements communaux, du Trésor Public qui assure le recouvrement des créances de la Collectivité, afin de décider d'un plan d'apurement à très court terme, dans le cas contraire, le Conseil Municipal engagera la procédure d'expulsion.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 09
après lecture du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2013
par Dominique Lafferrière.**